

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE INC.	Numéro de permis 2015624	Date d'inspection Le 17 juillet 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE GROUPE 2		Numéro de téléphone (506) 384-2030	
Adresse 275 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	31 mars 2020	17 juil. 2020
Commentaires : Le mentor en assurance de la qualité fournira une ressource afin d'aider les éducateurs dans la planification pour les groupes d'enfants d'âge scolaire. La lacune est maintenant conforme.			
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.	22(a)	31 mars 2020	17 juil. 2020
Commentaires : Deux groupes sont à l'extérieur pendant la visite. La lacune est maintenant conforme.			
24(2) Les dossiers et documents que visent le paragraphe (1) sont tenus pour au moins un an après leur établissement.	24(2)	31 mars 2020	17 juil. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
29 L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les aires de circulation de l'établissement ainsi que les allées piétonnes extérieures soient exemptes d'obstacles et de dangers.	29	02 mars 2020	17 juil. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	02 mars 2020	17 juil. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour un suivi d'inspection de renouvellement. Les lacunes sont maintenant conformes.

Commentaires généraux

Le ratio est respecté pendant la visite. Le mentor en assurance de la qualité observe le dépistage être fait à l'arrivée des enfants et la distance entre les groupes à l'extérieur.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

17 juillet 2020

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date